DEPARTEMENT AVEYRON

DURNEMIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA commune de TOURNEMIRE

Délibération n°2023-04-05

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, M. Petraud Maxime, Odicino Sabrina, Sandrine Giordano et Monteillet Hugues

Absents excusés: M. Héran Sébastien (procuration à M.Rivier), Madame Roques Fanny (procuration à M.Moulières).

Monsieur GOUTTE Maxime a été nommé secrétaire.

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique; Vu le tableau des effectifs:

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'évolution du nombre d'élèves à l'école et à la cantine, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet à 15 heures par semaine, pour la cantine et l'entretien des locaux communaux à compter du 22/08/2023.

Le tableau des emplois est ainsi modifié:

Filière: Technique,

Cadre d'emploi : Agent technique,

Grade: Adjoint technique:

- ancien effectif 5

- nouvel effectif 6

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal:

-DECIDE: d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

an susdits Ont signé les membres présents. Ainsi délibéré les jours,

Le Maire, Pascal RIV Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance GOUTTE Maxime

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère executoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

Nombre de conseillers

En exercice 11 Présents 9 Votants 11 Absents 2 Exclus

Date de convocation: 13/07/2023

Date d'affichage: 13/07/2023

OBJET Délibération CREATION D'EMPLOI PERMANENT 15H

Acte rendu exécutoire Par flux de télétransmission en Sous-Préfecture de Millau Le 20/07/2023 et publication sur le site internet de la commune www.tournemire-aveyron.fr le 20/07/2023

012-211202825-20230720-202304_05-DE Reçu le 24/07/2023